



## Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495

Date du repérage : 25/04/2017



### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Seine-Saint-Denis**

Adresse : ..... **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil**

Commune : ..... **93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

**Section cadastrale N, Parcelle numéro 291,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Périmètre de repérage :

**Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ...

Adresse : ..... **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil**  
**93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

### Objet de la mission :

Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques

Métrage (Surface Habitable)

Diagnostic de Performance Energétique



# Résumé de l'expertise n° PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil**

Commune : ..... **93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

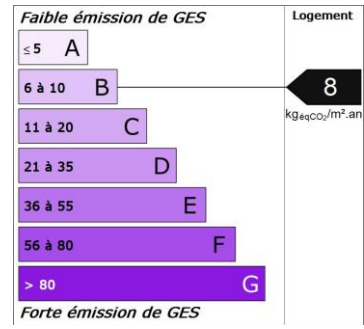
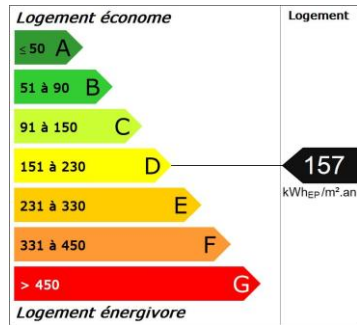
**Section cadastrale N, Parcelle numéro 291,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Prestations	Conclusion
ERNMT / ERPS	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Sécheresse, Autres: Gypse) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL. 12 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS.
DPE	Consommation conventionnelle : 157 kWh ep/m <sup>2</sup> .an (Classe D) Estimation des émissions : 8 kg eqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an (Classe B) N° ADEME : 1793V1001774Y
Mesurage (surface Habitable)	Superficie habitable totale : 98.98 m <sup>2</sup>





## Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495  
Date du repérage : 25/04/2017  
Heure d'arrivée : 09 h 30  
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

**Extrait du CCH : R.111-2** - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :  
Département : ..... **Seine-Saint-Denis**  
Adresse : ..... **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil**  
Commune : ..... **93600 AULNAY-SOUS-BOIS**  
**Section cadastrale N, Parcelle numéro 291,**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :  
Nom et prénom : .  
Adresse : ..... **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil**  
**93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP KLEIN SUISSA ROBILLARD - Maître ROBILLARD**  
Adresse : ..... **24-26 avenue du général de Gaulle**  
**93110 ROSNY-SOUS-BOIS**

### Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **RIBEIRO Rui**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **Ariane Environnement**  
Adresse : ..... **11 Avenue Jean Jaurès**  
**93220 GAGNY**  
Numéro SIRET : ..... **452900202**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ EUROCOURTAGE**  
Numéro de police et date de validité : ..... **80810745 / 30/09/2017**

### Surface habitable en m<sup>2</sup> du ou des lot(s)

**Surface habitable totale : 98.98 m<sup>2</sup> (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**  
**Surface au sol totale : 98.98 m<sup>2</sup> (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**

**Résultat du repérage**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Maître ROBILLARD**

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée séjour cuisine	45.02	45.02	
Rez de chaussée - WC-douche	2.2	2.2	
Rez de chaussée - Débarras	3.54	3.54	
1er étage - Palier	5.43	5.43	
1er étage - Chambre1	10.86	10.86	
1er étage - Chambre2	10.6	10.6	
1er étage - Chambre3	15.26	15.26	
1er étage - SdB	6.07	6.07	

Superficie habitable en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

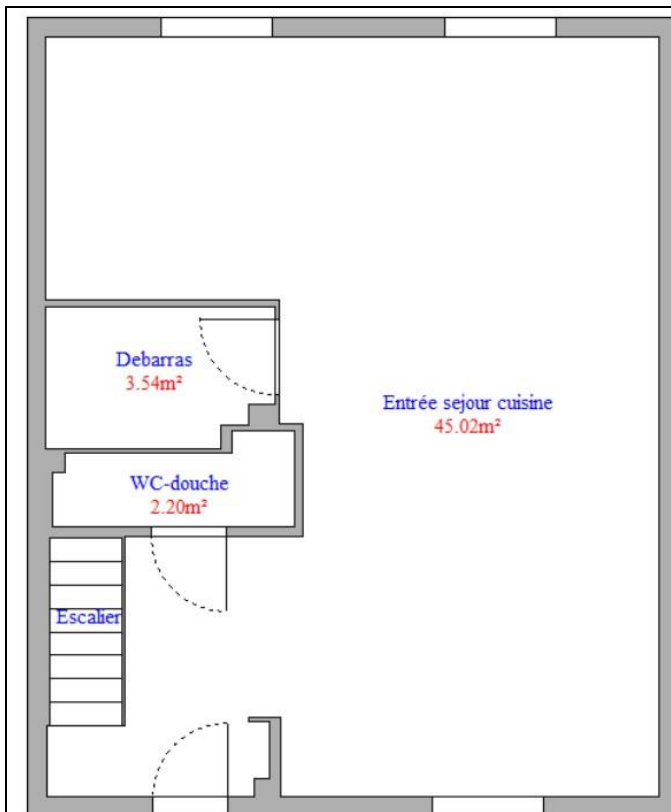
**Surface habitable totale : 98.98 m<sup>2</sup> (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**  
**Surface au sol totale : 98.98 m<sup>2</sup> (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)**

Fait à **GAGNY**, le **03/05/2017**

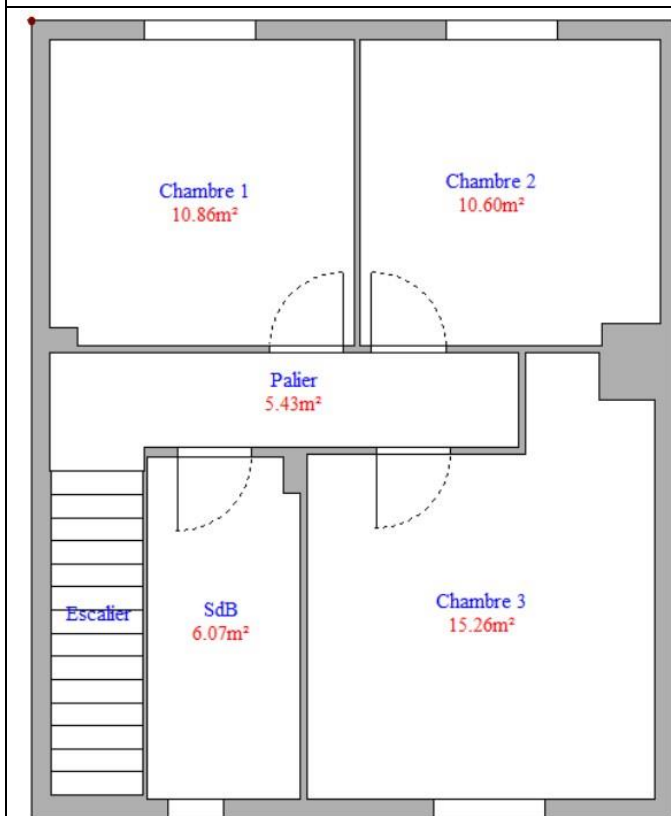
Par : **RIBEIRO Rui**



Aucun document n'a été mis en annexe



Rez-de-chaussée



1er Etage



Diagnostics immobiliers

Certification DEKRA 793-161007-93-001

ARIANE

ENVIRONNEMENT

Tél. 01 43 81 33 52 • Fax : 01 75 63 01 03 • Courriel : ariane.environnement@hotmail.fr

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : ..... PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495 Valable jusqu'au : ..... 02/05/2027 Type de bâtiment : ..... Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. A partir de 2006 Surface habitable : ..... 98.98 m <sup>2</sup> Adresse : ..... 17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	Date (visite) : ..... 25/04/2017 Diagnostiqueur : . RIBEIRO Rui Certification : DEKRA Certification n°DTI2094 obtenue le 13/12/2012 Signature : 
--	--

<b>Propriétaire :</b> Nom : ..... Adresse : ..... 17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS	<b>Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : ..... Adresse : .....
---	--

### Consommations annuelles par énergie

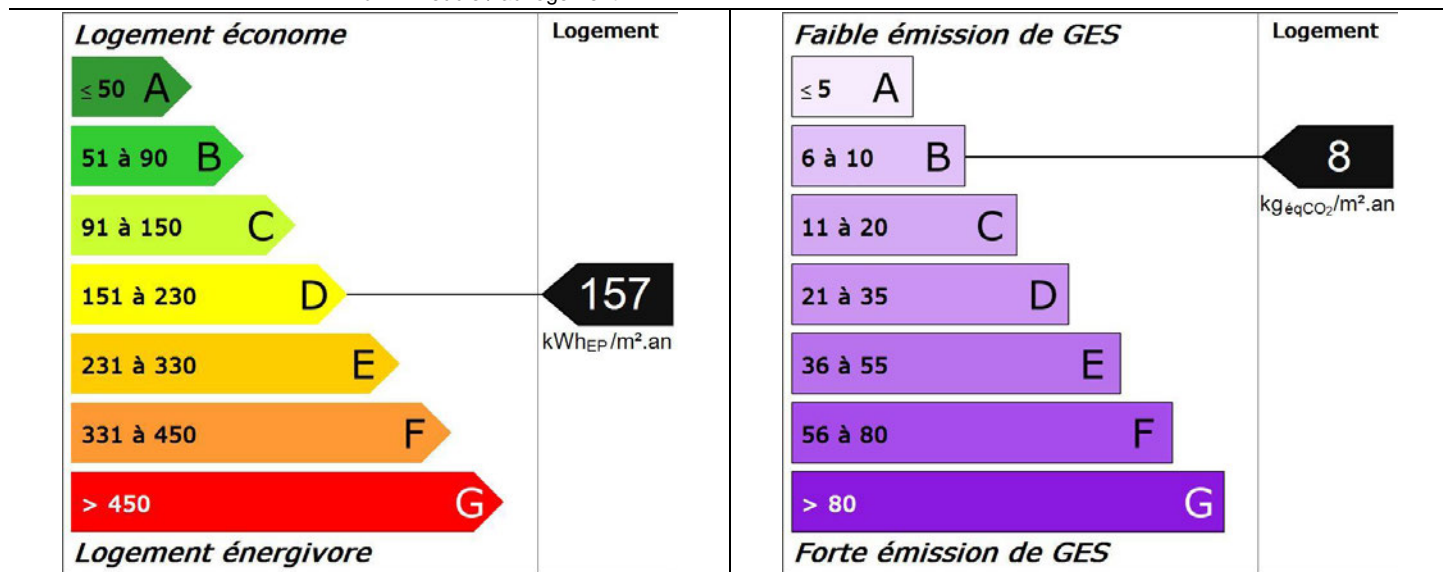
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Electricité : 4 061 kWh <sub>EF</sub>	10 476 kWh <sub>EP</sub>	561 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité : 1 991 kWh <sub>EF</sub>	5 138 kWh <sub>EP</sub>	218 €
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	Electricité : 6 052 kWh <sub>EF</sub>	15 614 kWh <sub>EP</sub>	903 € (dont abonnement: 124 €)

<b>Consommations énergétiques</b> (En énergie primaire) <b>Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>	<b>Émissions de gaz à effet de serre</b> (GES) <b>Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>
--	---

Consommation conventionnelle : **157 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : **8 kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an**



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Bloc béton creux donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure	<b>Système de chauffage :</b> Convecteurs électriques NFC avec programmeur (système individuel)	<b>Système de production d'ECS :</b> Chauffe-eau électrique (système individuel)
<b>Toiture :</b> Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (25 cm)		
<b>Menuiseries :</b> Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets battants bois (tablier < 22mm)	<b>Système de refroidissement :</b> Néant	<b>Système de ventilation :</b> VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)
<b>Plancher bas :</b> Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant	

### Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Système de climatisation : non présent - Système d'aération : VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air)

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Remplacement par des émetteurs plus récents Recommandation : Remplacement des émetteurs de chauffage par des émetteurs plus récents au minimum dans les pièces principales. Détail : Choisir des appareils classés « NF électrique performance catégorie C » et veiller à les installer de manière à ce qu'aucun meuble ne vienne gêner la diffusion de la chaleur ni à l'encasturer dans un coffre pour le masquer.	151	€€€	*	◆	-
Envisager un ECS solaire Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 % (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.	132	€€€	**	◆	30%

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

## Commentaires

Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Nota :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification - 3/5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	93 Seine Saint Denis
	Altitude	80 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	A partir de 2006
	Surface habitable du lot	98.98 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2.5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Bloc béton creux donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure Surface : 73.14 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0.42 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
	Caractéristiques des planchers	Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire Surface : 53 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 0.27 W/m <sup>2</sup> C, b : 0.8
	Caractéristiques des plafonds	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (25 cm) Surface : 53 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un comble fortement ventilé, Sch : 53 m <sup>2</sup> non isolé, Sext : 53 m <sup>2</sup> non isolé, U : 0.14 W/m <sup>2</sup> C, b : 0.8
	Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 4.84 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants larges, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2.3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2.8 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 Fenêtres battantes bois, orientée Ouest, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 7.02 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, avec joints, dormants larges, sans argon, Absence de masque, Ujn : 2.3 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 2.8 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
	Caractéristiques des portes	
Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 13.2 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 19.7 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.71, Linéaire : 17 m	
Système	Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Hygro (extraction et entrées d'air) Qvareq : 1.1, Smea : 1.5, Q4pa/m <sup>2</sup> : 301.4, Q4pa : 301.4, Hvent : 36.1, Hperm : 6.3
	Caractéristiques du chauffage	Convecteurs électriques NFC avec programmeur (système individuel) S : 98.98 m <sup>2</sup> , Re : 0.95, Rr : 0.99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique (système individuel) Becs : 1792, Rd : 0.9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1.11, Fecs : 0, Installation : verticale, en volume chauffé contiguë
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

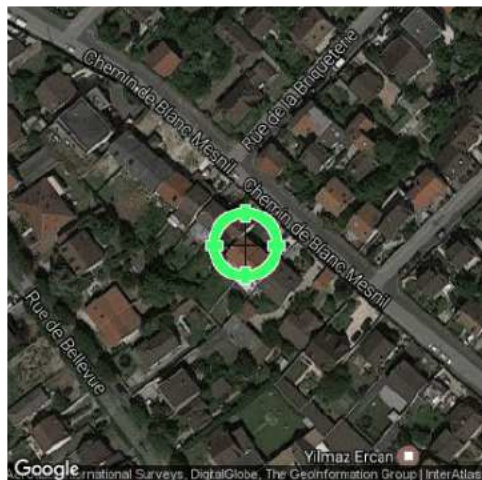
Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels	Bâtiment construit avant 1948		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X			X		
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

### En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement



<b>Réalisé en ligne* par</b>	Ariane Environnement
<b>Numéro de dossier</b>	PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495
<b>Date de réalisation</b>	04/05/2017
<b>Fin de validité</b>	04/11/2017

<b>Localisation du bien</b>	17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
<b>Section cadastrale</b>	N 291
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.94695 - Longitude 2.48964

<b>Désignation du vendeur</b>	PAMBU Nkiama-Di Badi
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé en ligne par **Ariane Environnement** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement pas le système.

#### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : <i>Zone 1 - Très faible</i>			EXPOSE	-
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Prescrit	EXPOSE	-
PPRn	Mouvement de terrain Gypse	Approuvé	EXPOSE	-

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques	p.1
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)	p.2
Liste des Catastrophes Naturelles et Déclaration de sinistres indemnisés	p.3
Extrait de cadastre	p.4
Cartographies des risques dont l'immeuble est Exposé	p.5
Annexes : Arrêté	p.8

## Etat des risques naturels, miniers et technologiques

### En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 07-3603

du 03/10/2007

mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

<b>2. Adresse</b>	17 Bis chemin de Blanc-Mesnil	<b>Cadastre</b>	Section : N - Parcelle : 291
<b>Commune</b>	AULNAY-SOUS-BOIS	<b>Code Postal</b>	93600

#### 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs Plans de Prévention de Risques naturels [PPRn]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** 1 oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** 1 oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** 1 oui  non
- <sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres **Gypse**
- |                                     |  |  |                                     |   |
|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|---|
| inondation <input type="checkbox"/> | crue torrentielle <input type="checkbox"/> | mouvements de terrain <input type="checkbox"/> | avalanches <input type="checkbox"/> | sécheresse / argile <input checked="" type="checkbox"/> |
| cyclone <input type="checkbox"/>    | remontée de nappe <input type="checkbox"/> | feux de forêt <input type="checkbox"/>         | séisme <input type="checkbox"/>     | volcan <input type="checkbox"/>                         |
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels 2 oui  non
- <sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques miniers [PPRm]

- en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** 3 oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** 3 oui  non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** 3 oui  non
- <sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers 4 oui  non
- <sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques technologiques [PPRt]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et non encore approuvé 5 oui  non
- <sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRt **approuvé** oui  non
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRt 6 oui  non
- <sup>6</sup> si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

- en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement
- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte  zone 4 moyenne  zone 3 modérée  zone 2 faible  zone 1 très faible

#### 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique (voir page 3)

- en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement
- > L'information des catastrophes naturelles concernant la commune est retranscrite dans ce dossier oui  non

#### 8. Situation de l'immeuble au regard des SIS (Secteurs d'Information sur les Sols)

- en application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'Article L 125-6 du Code de l'environnement
- > L'immeuble est situé en Secteurs d'information sur les Sols NC\*  oui  non
- \*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Mouvement de terrain Argile, Carte Mouvement de terrain Gypse

Vendeur - Acquéreur

<b>9. Vendeur</b>			
<b>10. Acquéreur</b>			
<b>11. Date</b>	04/05/2017	<b>Fin de validité</b>	04/11/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

**Liste des arrêtés de Catastrophes Naturelles**  
en date du **04/05/2017**  
**Déclaration de sinistres indemnisés**  
en application des articles L 125-5 et R 125-6 du Code de l'environnement

Préfecture : **Seine-Saint-Denis**  
Adresse de l'immeuble : **17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS**

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	OUI	NON
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	01/01/1988	31/01/1988	03/03/1995	17/03/1995	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/08/1995	23/08/1995	24/10/1995	31/10/1995	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	02/07/1995	02/07/1995	26/12/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1997	26/05/1998	11/06/1998	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	04/08/1999	04/08/1999	29/11/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	27/06/2001	27/06/2001	03/12/2001	19/12/2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	19/06/2013	19/06/2013	10/09/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : PAMBU Nkiama-Di Badi

Acqureur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## Extrait cadastral


Département : Seine-Saint-Denis

Section : N

Bases de données: IGN, Cadastre.gouv.fr

Commune : AULNAY-SOUS-BOIS

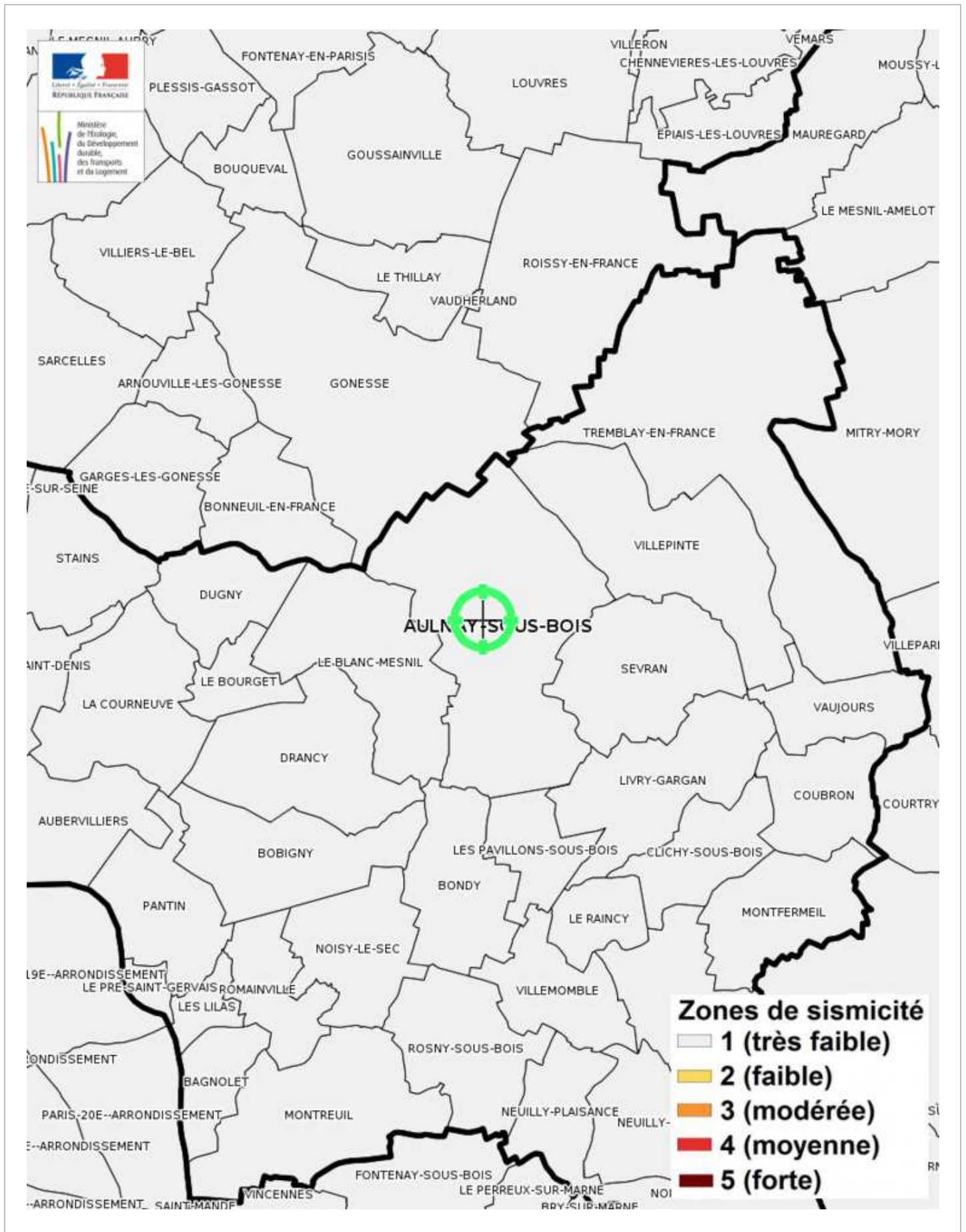
Parcelle : 291

 Repère de parcelle sur toutes les cartes

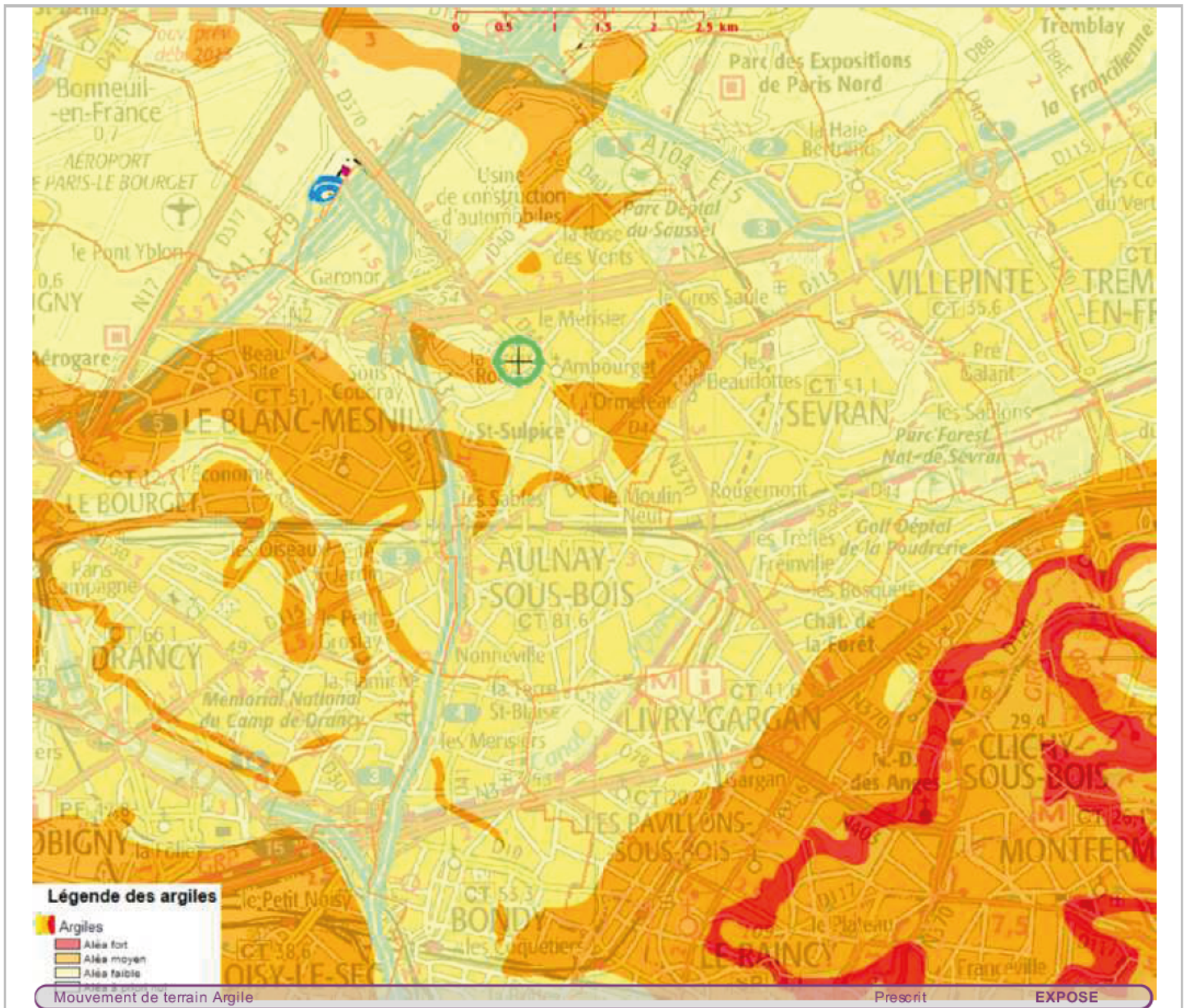




## Zonage réglementaire sur la sismicité



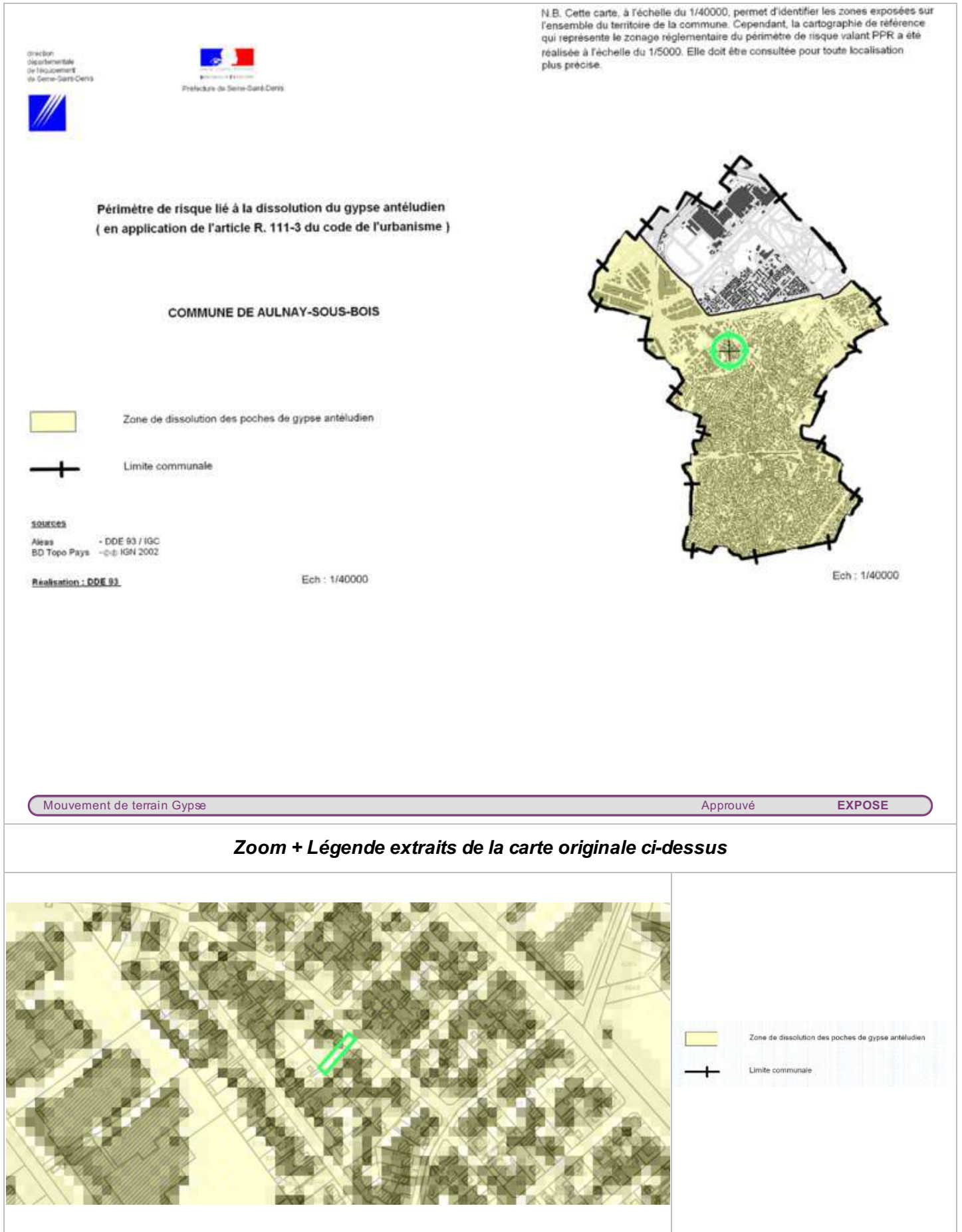
## Carte Mouvement de terrain Argile



### Zoom + Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte Mouvement de terrain Gypse



## Annexes : Arrêté



### PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Seine Saint-Denis

**ARRETE n° 07 – 3603**  
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs  
situés sur la commune d'Aulnay-sous-Bois

Service  
Environnement et  
Urbanisme  
Réglementaire  
Pôle Connaissance  
et Prévention des  
Risques

Le préfet de la Seine-Saint-Denis  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;  
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de sécurité civile ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006 relatif à l'information des  
acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et  
technologiques majeurs ;  
Vu l'actualisation par le bureau de recherches géologiques et minières de la carte d'aléas  
retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Seine-Saint-Denis ;  
**Considérant** l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de  
l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-  
Denis ;

#### ARRETE :

##### Article 1 :

Le dossier d'information annexé à l'arrêté préfectoral n° 2006-0359 du 13 février 2006  
susvisé est modifié.

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques  
majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune  
d'Aulnay-sous-Bois sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent  
arrêté.

##### Article 2 :

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et  
les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des  
risques recensés lorsqu'elle est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie  
d'Aulnay-sous-Bois, sous-préfecture du Raincy et à la préfecture de Bobigny aux jours et  
heures habituels d'ouverture des bureaux.

1, esplanade Jean Moulin  
93007 Bobigny cedex  
téléphone :  
01 41 60 60 60  
télécopie :  
01 48 30 22 88  
E-mail : [courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr](mailto:courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr)

## Annexes : Arrêté

2 / 3

**Article 3 :**

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune d'Aulnay-sous-Bois et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Aulnay-sous-Bois. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.

**Article 5 :**

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune d'Aulnay-sous-Bois sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny le 3 octobre 2007

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

**Signé**

François Dumuis

## Annexes : Arrêté



PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France*

*Unité Territoriale Seine-Saint-Denis*

*Service Environnement et Urbanisme Réglementaire*

*Pôle Connaissance et Prévention des Risques*

**ARRETE n° 2013-1731**  
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires des biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;  
**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
**Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-3601 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011-3357 du 30 décembre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013-1356 du 21 mai 2013 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels liés aux anciennes carrières sur la commune de Gagny ;

**Considérant** l'obligation d'information prévue au I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

**Sur proposition** de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

Tél. : 01 41 60 60 60 -- Fax : 01 48 30 22 88  
1 esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny Cedex  
courrier@seine-saint-denis.prf.gouv.fr

## Annexes : Arrêté

### ARRETE :

#### Article 1 :

La liste des communes annexée à l'arrêté préfectoral n° 2007-3601 du 3 octobre 2007 susvisé est mise à jour par le présent arrêté. Cette nouvelle liste est annexée au présent arrêté.

#### Article 2 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

#### Article 3 :

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

#### Article 4 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

#### Article 5 :

Une copie du présent arrêté et de son annexe est publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée à la chambre départementale des notaires.

Une copie du présent arrêté et de son annexe sera affichée dans les mairies des communes concernées et accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-Saint-Denis ([www.seine-saint-denis.gouv.fr](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr))

#### Article 6 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 18 JUIN 2013

Le Préfet



Philippe GALLI

## Annexes : Arrêté

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location										
Liste mise à jour par arrêté préfectoral n° _____ du _____										
N° Insee	Communes	Plan de prévention des risques (PPR) naturels						PPR technologique		Zonage sismique
		prescrit (P) ou en révision (R)			approuvé (A)			prescrit	approuvé	
		mouvements de terrain		inondation	mouvements de terrain		inondation			
		C	RgA		C	RgA				
93001	Aubervilliers	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93005	Aulnay-sous-Bois	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93006	Bagnolet	P	P	-	-	-	-	-	-	-
93008	Bobigny	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93010	Bondy	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93014	Clichy-sous-Bois	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93015	Coubron	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93029	Drancy	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93030	Dugny	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93031	Epinay-sur-Seine	-	P	-	-	-	A	-	-	-
93032	Gagny	-	P	-	A	-	A	-	-	-
93033	Gournay-sur-Marne	-	P	-	-	-	A	-	-	-
93027	La Courneuve	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93007	Le Blanc-Mesnil	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93013	Le Bourget	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93061	Le Pré-Saint-Gervais	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93062	Le Raincy	R	P	-	A	-	-	-	-	-
93045	Les Lilas	P	P	-	-	-	-	-	-	-
93057	Les Pavillons-sous-Bois	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93039	L'Île-Saint-Denis	-	P	-	-	-	A	-	-	-
93046	Livry-Gargan	P	P	-	-	-	-	-	-	-
93047	Montfermeil	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93048	Montreuil	-	-	-	A	A	-	-	-	-
93049	Neuilly-Plaisance	P	P	-	-	-	A	-	-	-
93050	Neuilly-sur-Marne	-	P	-	-	-	A	-	-	-
93051	Noisy-le-Grand	-	P	-	-	-	A	-	-	-
93053	Noisy-le-Sec	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93055	Pantin	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93059	Pierrefitte-sur-Seine	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93063	Romainville	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93064	Rosny-sous-Bois	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93066	Saint-Denis	R	P	-	A	-	A	-	-	-
93070	Saint-Ouen	R	P	-	A	-	A	-	-	-
93071	Sevran	R	P	-	A	-	-	-	-	-
93072	Stains	-	P	-	-	-	-	-	-	-
93073	Tremblay-en-France	R	P	-	A	-	-	-	-	-
93074	Vaujours	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93077	Villemomble	-	P	-	A	-	-	-	-	-
93078	Villepinte	R	P	-	A	-	-	-	-	-
93079	Villetaneuse	R	P	-	A	-	-	-	-	-

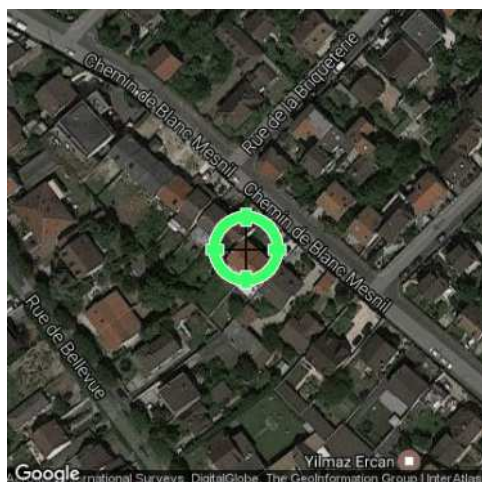
### Légende

- C cavités souterraines (anciennes carrières et/ou poches de dissolution du gypse)  
RgA retrait-gonflement des sols argileux

DRIEA / UT de Seine-Saint-Denis / SEUR / PCPR



## Etat des risques de pollution des sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	Ariane Environnement
Numéro de dossier	PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495
Date de réalisation	04/05/2017

Localisation du bien	17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Section cadastrale	N 291
Données GPS	Latitude 48.94695 - Longitude 2.48964

Désignation du vendeur	
Désignation de l'acquéreur	

### ERPS au : 17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
		<p>A ce jour et selon les informations transmises pas le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aucun</b> site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par <b>BASOL</b>.</li> <li>- <b>12</b> sites industriels et activités de service sont répertoriés par <b>BASIAS</b>.</li> <li>- <b>12</b> sites sont répertoriés au total.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>MÉDIA IMMO</b> 16, rue Jacques Tati 91080 COURCOURONNES Tél. 01 60 90 80 35 SIRET 750 675 613 R053EVRY</p> <p style="text-align: right;"><i>Fait à Courcouronnes, le 04/05/2017</i></p>

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**

(gérée par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **EDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols	p.1
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?	p.2
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien	p.3
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés	p.4

## Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Qui :** En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose ERNMT-PRO durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **ERNMT-PRO** vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

- **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOLs** pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- **BASIAS** : **B**ase de données d'**A**nciens **S**ites Industriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

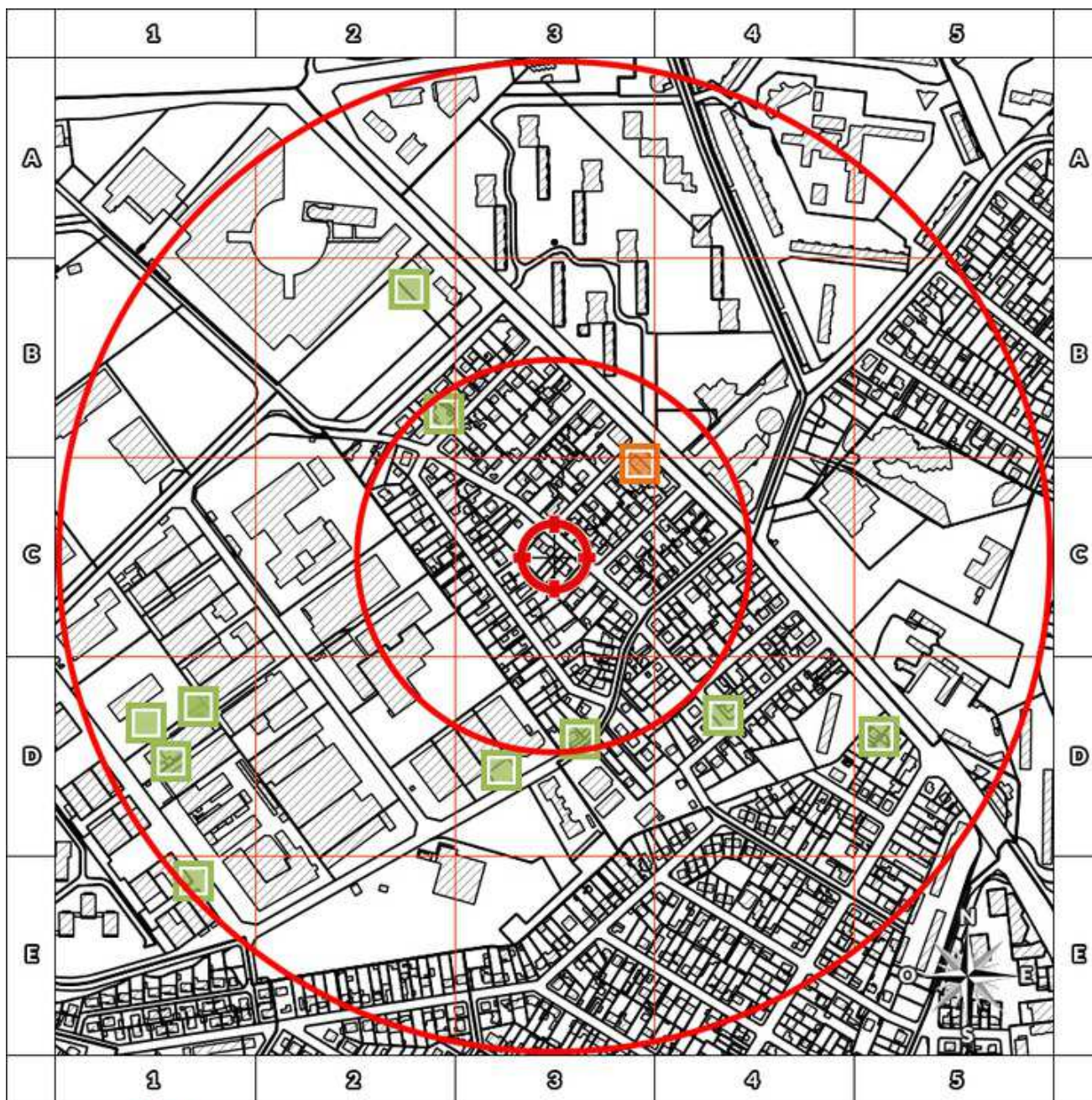
### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.






### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?





« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

-  BASOL : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : **BA**se de données d'**AN**ciens **SI**tes **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
-  BASIAS dont l'activité est terminée : **BA**se de données d'**AN**ciens **SI**tes **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : **BA**se de données d'**AN**ciens **SI**tes **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice
-  Emplacement du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

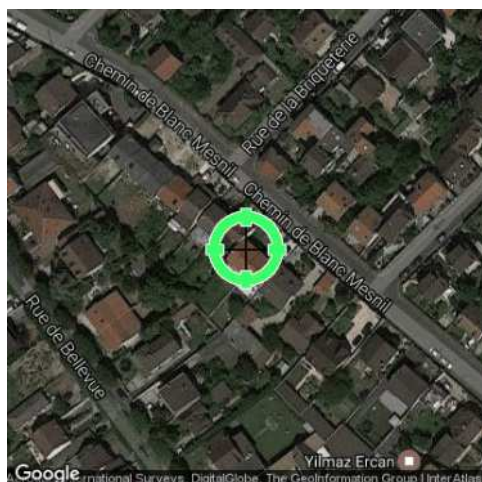
## Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
<b>C3</b>	TOYOTA GARAGE AULNAY PARINOR	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	111 Clos JACQUES DUCLOS AULNAY-SOUS-BOIS	126 m
<b>B2</b>	CHEREZ Daniel	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Rue ERNEST COGNACQ AULNAY-SOUS-BOIS	180 m
<b>D3</b>	PEUGEOT CNEA	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	1 Rue GASPARD MONGE AULNAY-SOUS-BOIS	185 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
<b>D3</b>	SOGEG	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs)	5 Rue GASPARD MONGE AULNAY-SOUS-BOIS	221 m
<b>D4</b>	Cie GENERALE des EAUX - CGE	Captage, traitement et distribution d'eau potable ou industrielle, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Chemin PRES DE LA GARENNE ; 27 rue BLANCHE AULNAY-SOUS-BOIS	233 m
<b>B2</b>	SOPROREAL EVA - ENTREPRISE de VIABILITE et ASSAINISSEMENT (Sté)	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de parfums et de produits pour la toilette, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	137 Avenue JACQUES DUCLOS AULNAY-SOUS-BOIS	304 m
<b>D5</b>	SPEEDY GARAGE AUTOMOBILE	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	63 Rue JACQUES DUCLOS AULNAY-SOUS-BOIS	372 m
<b>D1</b>	ECO TRANS et NOUVELLES MESSAGERIES DU XI ème	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Zone industrielle GARENNE de la AULNAY-SOUS-BOIS	385 m
<b>D1</b>	ZELL (M.)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Zone industrielle GARENNE de la AULNAY-SOUS-BOIS	385 m
<b>D1</b>	GCA GUERBET CHIMIE AULNAY (Sté) EUROCOLOR (Etablissement)	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Entreposage et stockage frigorifique ou non et manutention, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	15 Rue NICOLAS ROBERT ; 16 à 24 rue JEAN CHAPTAL AULNAY-SOUS-BOIS	434 m
<b>D1</b>	RCA FRANCE - RENOVATION CARDANS AMORTISSEURS TRAITEMENT DES METAUX ET MATIERES PLASTIQUES	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Mécanique industrielle, Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	12 Rue JEAN CHAPTAL AULNAY-SOUS-BOIS	441 m
<b>E1</b>	CARON ET LAFORGUE (Ets)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	5 Rue NICEPHORE NIEPCE AULNAY-SOUS-BOIS	486 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Peugeot Citroën Aulnay	H1 - Mécanique électrique traitement de surface	BD ANDRE CITROEN AULNAY-SOUS-BOIS
MOBIL OIL FRANCE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	32 Route GONESSE de AULNAY-SOUS-BOIS
PARIS NORD AUTOMOBILES	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Route GONESSE de AULNAY-SOUS-BOIS

## Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	Ariane Environnement
Numéro de dossier	PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495
Date de réalisation	04/05/2017

Localisation du bien	17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Section cadastrale	N 291
Données GPS	Latitude 48.94695 - Longitude 2.48964

Désignation du vendeur	
Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

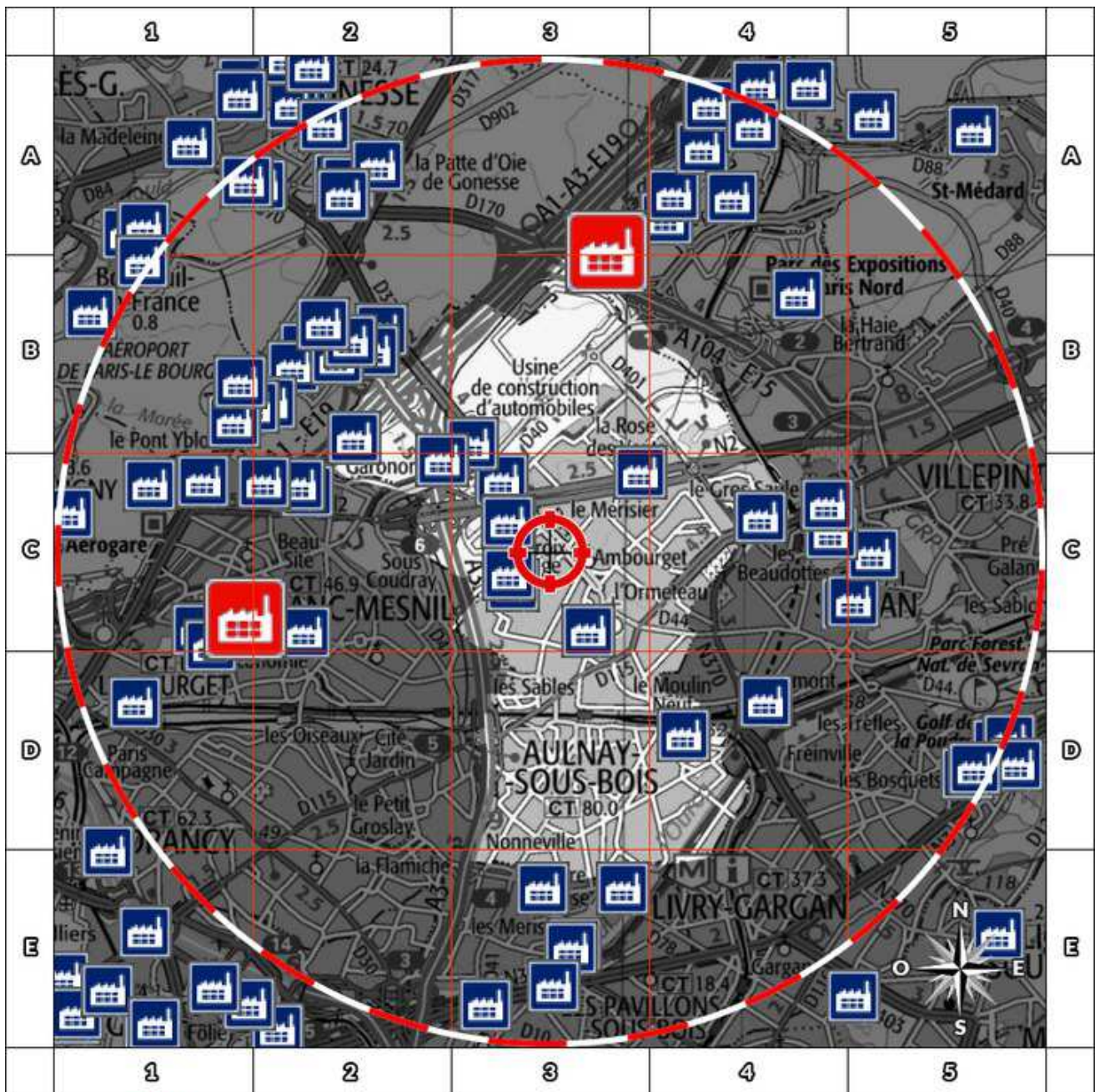
Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

**Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'Etat.**

### SOMMAIRE

Synthèse de la localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	p.1
Cartographie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	p.2
Inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien	p.3

## Cartographie des ICPE Commune de AULNAY-SOUS-BOIS



2000m

**Légende**







-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Carrière
-  Elevage de porc
-  Elevage de bovin
-  Elevage de volaille
-  Emplacement du bien

**Situation**
















- AP Adresse Postale
- CC Centre de la commune
- CP Coordonnées Précises
- VI Valeur Initiale

**Etat Seveso**

- NS Non Seveso
- SSH Seveso Seuil Haut
- SSB Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE situées à moins de 5000m du bien Commune de AULNAY-SOUS-BOIS

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
 C3	AP	RCA FRANCE	12 RUE JEAN CHAPTAL 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	AP	CARON LAFORGUE	5 RUE NICEPHORE NIEPCE 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	AP	SOPROREAL	1 RUE BLAISE PASCAL 137 RUE JACQUES DUCLOS 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	AP	EVA INDUSTRIES	Z.I DES MARDELLES 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	AP	JSBF Aulnay ex PERCIER	18 RUE LEON JOUHAUD 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	CC	DOCKS LIMEIL BREVANNES	Site du Pont Yblon Chemin des Postes - RN 370 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	CC	MA FRANCE	BOULEVARD ANDRE CITROEN BP 55 93602 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	CC	PROLOGIS FRANCE CL XVI EURL	AUTOROUTE A1 BATIMENT 25 26 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C3	CC	SOGEG	5 RUE GASPARD MONGE 93600 AULNAY SOUS BOIS	En cessation d'activité INCONNU	NS NON
 C3	CP	AULNAY 3000	6 RUE ABRAHAM DUQUESNE 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 B3	AP	PARINOR - HYPERMARCHÉ CARREFOUR	CENTRE COMMERCIAL PARINOR LE HAUT DE GALY 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 C2	CP	PARINOR - SDC - GALERIE COMMERCANTE	ZI LE HAUT DE GALY ZAC PARINOR 93606 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Enregistrement	NS NON
 C4	AP	AULNAY ENERGIE SERVICES	5 RUE DU DOCTEUR FLEMING 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 B2	AP	GARONOR FRANCE III (BAT 1 A 21 ) Aulnay	AUTOROUTE A1 ET A3 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON
 D4	AP	L'OREAL	1 AVENUE EUGENE SCHUELLER 93600 AULNAY SOUS BOIS	En fonctionnement Autorisation	NS NON

Situation	Nom	Adresse Autres Sites	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
Aucun autre site sur la commune				



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **PAMBU/AULNAY-SOUS-BOIS/2017/0495** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 17 Bis chemin de Blanc-Mesnil 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

Je soussigné, **RIBEIRO Rui**, technicien diagnostiqueur pour la société **Ariane Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

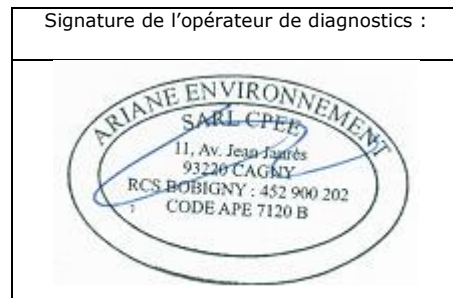
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2017
Plomb	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	13/12/2017
Termites	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2017
DPE	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2017
DPE sans mention	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2017
Gaz	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/11/2017
Electricité	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	27/10/2018

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ EUROCOURTAGE n° 80810745 valable jusqu'au 30/09/2017) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **GAGNY**, le **03/05/2017**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13006 Marseille, attestons par la présente que la Société :

ARIANE ENVIRONNEMENT  
11 AVENUE JEAN JAURES  
93220 GAGNY

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 80810745.

**ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:**

Assainissement autonome - collectif	DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Contrôle périodique amiante	Etat des lieux
Diagnostic Accessibilité	Etat parasitaire
Diagnostic acoustique	Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic amiante avant travaux / démolition	Infiltrométrie
Diagnostic amiante avant vente	Loi Boutin
Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux	Loi Carrez
Diagnostic de performance énergétique	Millièmes
Diagnostic gaz	Prêt conventionné : normes d'habitabilité
Diagnostic humidité	Recherche de métaux lourds
Diagnostic monoxyde de carbone	Recherche de plomb avant travaux
Diagnostic radon	Risques naturels et technologiques
Diagnostic sécurité piscine	Thermographie infrarouge
Diagnostic Technique SRU	vérification de la conformité du logement aux normes de décence
Diagnostic termites	Vérification des équipements et installations incendie
Dossier technique amiante	

**La garantie du contrat porte exclusivement :**

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2016 au 30/09/2017**

**L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.**

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 80810745), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13006 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13006 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

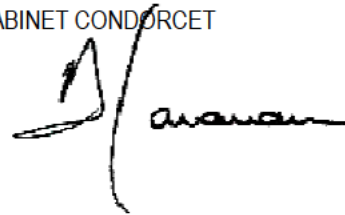
**TABLEAU DE GARANTIE**

<b>Responsabilité civile « Exploitation »</b>	
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
<b>Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)</b>	
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
<b>Défense – Recours</b>	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 25 août 2016

POUR LE CABINET CONDORCET



Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13006 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13006 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

# CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Rui RIBEIRO

est titulaire du certificat de compétences N° DTI2094

pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	14/11/2012	13/11/2017
Diagnostic amiante	13/12/2012	12/12/2017
Etat relatif à la présence de termites (France métropolitaine)	13/12/2012	12/12/2017
Diagnostic de performance énergétique individuel	13/12/2012	12/12/2017
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	07/03/2013	12/12/2017
Etat de l'installation intérieure de gaz	13/11/2012	12/11/2017
Etat de l'installation intérieure d'électricité	28/10/2013	27/10/2018

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Bagneux, le 29 octobre 2013

Pour DEKRA Certification S.A.S  
Yvan MAINGUY, Directeur Général



Numéro d'accréditation :  
**4-0081**  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)